



C.P.A. Terrebonne

Terrebonne, le 1^{er} mai 2008

Tel que stipulé dans la Charte et Règlements généraux du club de patinage artistique de Terrebonne (articles 4.5 et 4.6), les postes suivants sont en élection :

- Président
- Vice-président administratif
- Secrétaire
- Directeur de l'école Patinage plus
- Directeur des compétitions

Dans le cas où il n'y a pas plus de candidats que de postes à élire, l'élection des candidats soumis a lieu par acclamation.

Mise en candidature : S'il y a manque de candidats, lors de l'assemblée annuelle, un membre peut poser sa candidature. Pour être élu à ces postes, chaque candidat pose sa candidature et spécifie le poste convoité. Chacun aura le droit de se présenter aux autres postes subséquents, si non élu.

Les mises en candidature doivent parvenir à la secrétaire, au plus tard, le 9 mai 2008, à 00h. Après cette date, les candidatures seront non retenues.

Dany Roy, président

CPA Terrebonne



MISE EN CANDIDATURE

Je désire poser ma candidature au poste de :

- | | |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Président (terme de 2 ans) | <input type="checkbox"/> Vice-président administratif (terme de 2 ans) |
| <input type="checkbox"/> Secrétaire (terme de 2 ans) | <input type="checkbox"/> Directeur de l'école Patinage plus (terme de 2 ans) |
| <input type="checkbox"/> Directeur des compétitions (terme de 2 ans) | |

NOM : _____

PRÉNOM : _____

Adresse de retour :

CPA Terrebonne
a/s Diane Bégin
875, A-Labelle
Terrebonne (Québec)
J6X 1L9